



GRUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Bâtiment Mundo-Madou
Avenue des Arts 7-8,
1210 Bruxelles
Tél. : +32 (0) 0484 942 792
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : [@grip_org](https://twitter.com/grip_org)
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messenger de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».



Le GRIP bénéficie du soutien
du Service de l'Éducation
permanente de la Fédération
Wallonie-Bruxelles.

NOTE D'ANALYSE – 8 novembre 2021

LEBRUN Camille, *Les femmes kurdes dans le nord-est de la Syrie : défis sociaux, sécuritaires et politiques*, Note d'Analyse du GRIP, 8 novembre 2021, Bruxelles.

<https://grip.org/les-femmes-kurdes-dans-le-nord-est-de-la-syrie-defis-sociaux-securitaires-et-politiques/>



NOTE D'ANALYSE

Les femmes kurdes dans le nord-est de la Syrie : défis sociaux, sécuritaires et politiques

par **Camille Lebrun**

8 novembre 2021

Résumé

Dans le cadre du conflit syrien, la lutte contre l'État islamique a mis en lumière le rôle des combattantes kurdes des unités de protection du peuple et des unités de protection de la femme. Leurs actions s'inscrivent dans un contexte plus général ayant vu la proclamation en 2014 de la constitution de la *Fédération démocratique du nord de la Syrie* (FDNS), auto-proclamée par les Kurdes. Ce document érige en principe fondateur la liberté des femmes et leur égalité avec les hommes. Il introduit des mesures de libération de la femme dans l'organisation politique, sociale et militaire de la jeune entité kurde dont il convient de nuancer la portée. Cette Note d'Analyse rappelle les principales mesures émancipatrices mises en place dans la société civile et au sein des milices kurdes et les confronte à la persistance des traditions et mentalités conservatrices. Elle tient compte également des défis sécuritaires posés par les offensives de la Turquie et la résurgence de l'*État islamique* afin de souligner la précarité des droits récemment acquis par les femmes kurdes.

Abstract

Kurdish women in Northeast Syria: social, security and political challenges

In the Syrian conflict, the fight against the Islamic State has highlighted the role of Kurdish female fighters from the People's Protection Units and Women's Protection Units. Their actions are part of a broader context that saw the 2014 proclamation of the Kurdish self-proclaimed Democratic Federation of Northern Syria (DFSN) constitution. This document establishes women's freedom and equality with men as a founding principle. It introduces measures for the liberation of women in the political, social and military organization of the young Kurdish entity, the scope of which must be qualified. This Analysis recalls the main emancipatory measures put in place in the Kurdish civil society and militias and confronts them with the persistence of conservative traditions and mentalities. It also takes into account the security challenges posed by Turkey's offensives and the resurgence of the Islamic State in order to highlight the precariousness of the rights recently acquired by Kurdish women.

Introduction

À partir de 2015, avec le soutien de la coalition internationale¹, les *Forces démocratiques syriennes* (FDS) ont conquis de larges territoires syriens aux mains de l'État islamique (EI). Les FDS réunissent des groupes militaires multiethniques luttant contre l'EI. Elles sont dominées par les *Unités de protection du peuple* (YPG) et *Unités de protection des femmes* (YPJ), milices kurdes émanant du *Parti de l'Union démocratique* (PYD)². Depuis le début du conflit, les combattantes YPG et YPJ jouent un rôle déterminant dans la lutte contre l'État islamique (EI). En mars 2017, l'offensive contre Raqqa, fief de l'EI, a à nouveau mis en lumière leur engagement sur le terrain. En effet, d'après le journaliste Guillaume Briquet, les combattantes constituaient un tiers des effectifs kurdes. Ces dernières ont développé des capacités de précision en tant que snipers. Elles ont également des compétences en termes de responsabilité³. La première offensive contre Raqqa a d'ailleurs été menée par une femme : la commandante FDS Rojda Felat⁴.

Pour comprendre la centralité du PYD sur la partie du territoire syrien où il est actif, il convient de remonter au début de la guerre syrienne. En novembre 2013, dans un contexte de déroute du régime syrien, le PYD, proche du *Parti des travailleurs du Kurdistan* (PKK)⁵, a proclamé l'autonomie du « Rojava »⁶. Cette zone du nord-est de la Syrie est peuplée majoritairement de Kurdes⁷. À la suite des combats contre l'EI, le PYD a également pris le contrôle de territoires situés au nord de l'Euphrate majoritairement peuplés d'Arabes. Ainsi, en 2016, afin que les Arabes et autres minorités soient intégrés dans le discours kurde, le terme « Rojava » a été remplacé par celui de *Fédération démocratique du nord de la Syrie* (FDNS).

Établie en 2014, la constitution de cette jeune administration érige la liberté de la femme en principe fondateur⁸. Elle se montre davantage progressiste que celle du Kurdistan irakien⁹. En effet, bien que cette dernière déclare l'égalité des hommes et des femmes

1. Coalition internationale contre l'État islamique en Irak et en Syrie dirigée par les États-Unis.

2. Parti indépendantiste kurde implanté en Syrie.

3. SCAN Louis, « "[Les balles sifflaient au-dessus de ma tête](#)" : la bataille de Raqqa racontée par des photojournalistes », *France Info*, 18 août 2017.

4. PERRI Olivier, « [Rojda Felat, l'extraordinaire combattante kurde qui a libéré Raqqa](#) », *Le Temps*, le 18 octobre 2017.

5. Parti indépendantiste kurde implanté en Turquie.

6. « Rojava » signifie « ouest » en langue kurde, en référence à ce que les nationalistes kurdes considèrent être le Kurdistan occidental, la région majoritairement peuplée de Kurdes rattachée par la France à la Syrie au lendemain de la Première Guerre mondiale.

7. Les Kurdes comptent 30 à 40 millions de personnes, dont 80 % sont musulmans sunnites, répartis entre la Turquie, la Syrie, l'Irak et l'Iran. En Syrie, ils représentent près de 3 millions d'âmes, soit 15 % de la population totale. Voir « [Les Kurdes, peuple sans État pris entre quatre pays](#) », *Le Monde*, 22 janvier 2018.

8. « [Contrat social de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord](#) », *Maison des Droits de l'Homme* (Limoges).

9. LECLERC Jacques, « [Constitution de 2009, Kurdistan irakien](#) », L'aménagement linguistique dans le monde. Voir aussi KELLY Michael J., « [The Kurdish Regional Constitution within the Framework of the Iraqi Federal Constitution](#) », *Penn State Law Review*, vol. 114/3, p. 732-759.

devant la loi, elle fait de la Charia l'une des principales sources de la législation¹⁰. En revanche, la constitution de la FDNS ne fait référence à aucun précepte religieux et consacre plusieurs articles spécifiquement aux femmes : condamnation des discriminations négatives à leur égard, interdiction de leur exploitation en tant qu'objet, participation égale dans tous les champs de la société, représentation équitable des femmes¹¹, etc. Au-delà de la constitution, le mariage des mineurs, la polygamie et les crimes d'honneur sont désormais interdits et sanctionnés par la loi¹². L'égalité en matière d'héritage est garantie et le mariage civil¹³ a également été établi¹⁴. La FDNS permet par ailleurs aux femmes de s'intégrer dans les institutions politiques, civiles et militaires grâce à des formations, des coprésidences mixtes et des quotas assurant une présence de minimum 40 % de femmes¹⁵.

Cependant, la représentation par les médias occidentaux des femmes kurdes en amazones modernes libérées¹⁶ ne correspond pas non plus à la réalité de la condition de ces femmes. Les mentalités et pratiques au sein de la société syrienne restent largement éloignées du progressisme promu par le PYD. Les incursions de la Turquie au nord de la Syrie ainsi que les évolutions géopolitiques menacent aussi la pérennité des droits émancipateurs accordés aux femmes. Le modèle politique et idéologique de la FDNS prônant l'émancipation des femmes est en effet en rupture avec la majorité des acteurs régionaux.

En réalité, les femmes kurdes de l'entité autoproclamée du nord-est de la Syrie sont confrontées à une pluralité de défis dont cette Note d'Analyse propose une synthèse. La première partie de ce texte expose les dispositifs imaginés par la FDNS dans la société civile et militaire pour soutenir l'émancipation des femmes kurdes. Elle met en exergue la confrontation entre, d'un côté, un ensemble de mesures égalitaires et, de l'autre, le poids des traditions et du patriarcat. La seconde partie aborde les enjeux sécuritaires liés à la résurgence de l'EI et à l'offensive turque, qui exercent une double oppression ethnique et genrée sur les femmes kurdes. Aussi, elle insiste sur la précarité des droits dédiés aux femmes kurdes dans la perspective d'un retour du régime syrien.

10. *Ibidem*.

11. « [Contrat social de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord](#) », *op. cit.*

12. Il en est de même dans la législation du Kurdistan irakien mais les affaires sont souvent bloquées par la famille et parviennent rarement jusqu'au tribunal. Voir Office français de protection des réfugiés et apatrides, « [Divorce, remariage et naissances hors mariage au Kurdistan irakien](#) », *DIDR*, 30 décembre 2016.

13. Le mariage civil n'existe ni en Syrie, ni au Kurdistan irakien.

14. SAINT-JULLIAN Élise, « [Égalité homme femme chez les Kurdes syriens : un affront à l'État islamique](#) », *TV5 Monde*, 12 novembre 2014.

15. « La lutte des femmes au Kurdistan », *Vacarme*, 2(2), 2015, p. 198-209.

16. KODMANI Hala, « [Glamourisation - Combattantes kurdes, la bataille de l'image](#) », *Libération*, 20 septembre 2016.

La Fédération démocratique du nord de la Syrie (FDNS) en huit points-clés

- **Position géographique** : nord-est de la Syrie
- **Population administrée** : 5 à 6 millions d'habitants avec 60 % de Kurdes¹⁷
- **Parti au pouvoir** : *Parti de l'Union démocratique* (PYD)
- **Leader idéologique** : Abdullah Öcalan, emprisonné en Turquie depuis 1999. Son parti, le PKK est classé terroriste, notamment par la Turquie, les États-Unis et l'Union européenne.
- **Modèle politique revendiqué** : démocratie directe anticapitaliste alliant écologie et libération de la femme
- **Organisation politique et administrative** : territoire divisé en 7 cantons réunissant plusieurs Communes. Le *Congrès des peuples démocratiques* est l'assemblée législative élue au suffrage universel. Il chapeaute l'ensemble des assemblées des Communes et cantons. Il est également chargé de former le *Conseil exécutif*¹⁸.
- **Forces armées principales** : *Unités de protection du peuple* (YPG), et *Unités de protection des femmes* (YPJ) intégrées aux *Forces démocratiques syriennes* (FDS) depuis 2015
- **Positionnement dans le conflit syrien** : Prise de distance avec l'opposition au régime syrien au début du conflit en 2011¹⁹.

Les FDS sont soutenues par la coalition internationale contre l'EI menée par les États-Unis.

Accord militaire conclu en octobre 2019 avec le régime syrien pour lutter contre les offensives turques.

1. Enjeux sociaux : le projet féministe à l'épreuve du patriarcat

1.1. Société civile : les réformes féministes face à la tradition

En 2014, la constitution novatrice de la Fédération kurde a été marquée par la volonté des Kurdes de mettre en exergue leur opposition idéologique et politique à l'EI²⁰. Cette constitution suit l'idéologie de Öcalan selon laquelle la libération de la femme conditionne la libération du peuple kurde tout entier²¹. Cette aspiration à la libération

17. LORD Jean-Marc, « [Qui arrêtera les Turcs au Rojava ?](#) », *Comité de solidarité/Trois-Rivières*, 2018.

18. LOEZ André, « [Le Rojava, une alternative démocratique et communaliste au nord de la Syrie](#) », *Ritimo*, janvier 2021.

19. DESOLI Francesco, « [L'avant- et l'après-Kobané : défis et opportunités pour les Kurdes de Syrie](#) », *Outre-Terre*, 3(3), 2015, p. 273-285.

20. DUBUY Mélanie, « [La contribution des femmes à la revendication du peuple kurde à l'autodétermination](#) », *Civitas Europa*, 1(1), 2015, p. 93-110.

21. Lucie Drechselová, « [La participation politique des femmes au sein du mouvement pro-kurde en Turquie](#) », *Anatoli*, 8, 2017, pages 257-274.

des femmes se traduit par des mesures concrètes dans l'organisation de la société civile et politique de la FDNS.

Tout d'abord, dans les institutions de la FDNS, la politique des quotas impose un minimum de 40 % de femmes. Parmi ces institutions, on retrouve notamment les commissions spécifiquement dédiées aux services, à la santé, à la paix (justice), à l'autodéfense, à l'économie et à l'organisation politique²². Désormais, les femmes disposent d'un droit de veto pour toutes les décisions qui les concernent²³. En outre, la multiplication des organisations féminines a permis une modification des rapports de force dans une configuration favorable aux femmes. Les décisions de justice concernant les femmes sont ainsi établies par des institutions de justice féminines, si bien que dans les affaires de divorce, par exemple, les femmes peuvent désormais obtenir la garde de leurs enfants et rester dans leur maison²⁴.

Ensuite, les « académies de femmes », espaces d'apprentissage collectifs, proposent des formations professionnelles ainsi que des cours consacrés aux droits des femmes. Suivant les concepts d'Öcalan, les Kurdes ont développé l'enseignement de la « jineolojî ». Cette nouvelle discipline aspire à développer une science des femmes pour les femmes qui soit aussi issue de l'expérience des femmes. Elle vise l'émancipation de la femme kurde et la compréhension de ses particularités culturelles et historiques. La « jineolojî » puise dans le féminisme occidental tout en aspirant à créer un féminisme spécifique²⁵.

Au-delà de l'enseignement de la « jineolojî », les militantes mènent plusieurs campagnes de sensibilisation aux droits des femmes. Ainsi, plusieurs sont dédiées à la sensibilisation aux violences conjugales et aux crimes d'honneurs encore fréquents dans la société²⁶. Cette dynamique séduit des femmes non kurdes, notamment arabes et assyriennes, qui ont rejoint l'administration kurde et les FDS²⁷. Fort de ce succès, le PYD ambitionne d'étendre son modèle égalitaire aux autres régions syriennes.

Cependant, les lois et mesures émancipatrices sont appliquées avec prudence dans une société majoritairement conservatrice, particulièrement dans les régions arabes contrôlées par la FDNS. La mise en pratique de politiques émancipatoires est aussi complexifiée lorsque la FDNS est menacée sur le terrain militaire. En plus des effets du conflit, il faut également relever que la société kurde reste une société patriarcale dans le sens où, en dépit des mesures citées précédemment, elle perpétue la domination et la violence physique et symbolique exercée à l'encontre des femmes²⁸.

22. LOEZ André, *op. cit.*

23. « La lutte des femmes au Kurdistan », *op. cit.*

24. JOURDAN Camille, « [Dans la zone kurde du Nord de la Syrie, les femmes ont les mêmes droits que les hommes](#) », *Slate*, 28 février 2018.

25. « [The uprising of the oldest colony: Feminism](#) », *Jineoloji*, janvier 2021.

26. GERBER Vincent, « [Les idéaux de Bookchin fleurissent au Rojava](#) ». *EcoRev'*, 1(1), 2017, p. 80-90.

27. FERREIRA Bruna et SANTIAGO Vinícius, « [The Core of Resistance: Recognising Intersectional Struggle in the Kurdish Women's Movement](#) », *Contexto Internacional*, 40(3), 2018, p. 479-500.

28. LÉONARD Mathieu, « [Le Kurdistan, nouvelle utopie : Un nouveau Chiapas au Moyen-Orient ?](#) », *Revue du Crieur*, 2(2), 2016, p. 128-143.

Ces dernières restent majoritairement cantonnées dans la sphère privée à leur rôle de reproduction et de gestion du foyer, d'où la dimension révolutionnaire des réformes menées²⁹. Ce serait d'ailleurs une erreur d'estimer que l'ensemble des femmes kurdes embrassent la cause de la libération de la femme. En dehors du cadre spécifique du parti, les femmes kurdes n'ont qu'une conscience féministe peu développée³⁰. À ce titre, la « jineolojî » a notamment pour objectif d'éveiller les femmes à la question féministe.

Enfin, les notables des conseils arabes considèrent que certaines réformes, telles que l'interdiction de la polygamie, du mariage des mineurs, ou l'égalité dans le divorce, sont contraires à la loi islamique et à la tradition³¹. À titre d'exemple, la loi autorisant les femmes à demander le divorce et à conserver la garde des enfants est particulièrement mal perçue. On lui impute une hausse inhabituelle du nombre de divorces et la remise en cause des structures familiales traditionnelles³².

1.2. De l'enrôlement à la démobilisation des femmes kurdes : l'image biaisée des « amazones modernes »

A. Des motifs d'enrôlement éloignés des revendications féministes

Dans l'appareil de défense, les *Unités de protection des femmes* (YPJ) sont exclusivement composées de femmes. Selon un porte-parole des YPG, elles auraient compté jusqu'à 24 000 combattantes au début de 2017³³. En 2021, d'autres membres des YPG estiment les effectifs plus modestes, entre 5 000 et 10 000 combattantes³⁴. Cet important écart dans les données s'explique notamment par l'enthousiasme des médias occidentaux qui ont parfois rapporté des chiffres exagérés ainsi que par la propagande du PYD. La force principale du parti kurde au pouvoir demeure les *Unités de protection du peuple* (YPG), avec des effectifs d'environ 34 000 combattants, hommes et femmes compris, vers la fin de 2016³⁵.

Si l'engagement militaire permet aux femmes de s'alléger du poids des traditions et de participer à l'évolution des rôles sociaux, peu d'entre elles s'engagent par militantisme féministe. Malgré la centralité de la libération de la femme dans l'idéologie d'Öcalan et les mesures prises en faveur des femmes, la défense du peuple face aux groupes islamistes passe souvent avant les revendications liées à la cause des femmes. Mélanie Duby, spécialiste du droit des conflits armés à l'Université de Lorraine, relève ainsi que

29. ORHAN Mehmet, « [The Intersectional Dynamics of Political Violence and Gender in the Kurdish Conflict](#) », *Studies in Ethnicity and Nationalism*, 2019, p. 269– 288.

30. DUBUY Mélanie, *op. cit.*

31. VAN WILGENBURG Wladimir, « [Kurdish fight for women's rights faces challenges in Syria](#) », *Middle East Eye*, 23 octobre 2017.

32. JOURDAN Camille, *op. cit.*

33. PERRY Tom, « [Exclusive: Syrian Kurdish YPG aims to expand force to over 100,000](#) », *Reuters*, mars 2017.

34. FLOCK Elizabeth, « ['Now I've a purpose': why more Kurdish women are choosing to fight](#) », *The Guardian*, 12 juillet 2021. RASHID Bedir Mulla, « [Military and Security structures of the Autonomous Administration in Syria, Special Report](#) », *Omran for Strategic Studies*, octobre 2017, p. 18.

35. PERRY Tom, *op. cit.*

la cause féministe est reléguée au second plan par rapport à la cause nationale kurde, particulièrement lorsque cette dernière est en péril³⁶.

D'après les nombreux témoignages récoltés par journalistes et analystes, les motivations des femmes s'engageant dans les milices sont diverses. On peut rappeler que pour faire face à l'EI, la société kurde a été mobilisée dans son ensemble afin d'assurer son autodéfense. La cruauté de l'EI envers les femmes et combattantes a également renforcé leur détermination dans les combats. En outre, le décès d'un proche au combat peut être un élément déclencheur d'un enrôlement³⁷. Par ailleurs, certaines femmes kurdes ou arabes s'engagent pour échapper à un mariage arrangé ou à d'autres formes d'autoritarisme familial. L'absence de perspectives professionnelles est aussi un facteur incitant les femmes à s'engager³⁸. Enfin, l'émancipation dans et par la lutte armée est également une alternative pour les femmes analphabètes n'ayant pas accès aux études³⁹.

Comme évoqué précédemment, en dehors du cercle militant, l'enrôlement des femmes ne va pas de soi. Le rôle de sécurité et de protection de l'honneur de la famille revient encore majoritairement à l'homme⁴⁰. Traditionnellement, les femmes sont mises à l'écart des combats et cantonnées à des activités logistiques et au soin des blessés⁴¹. Aussi, le départ des femmes au combat est plus facilement accepté lorsque la famille est sensible à la cause du mouvement kurde ou lorsqu'il a lieu en compagnie d'un membre de la famille, notamment masculin. Afin de proposer aux femmes des figures d'identification, le parti et les cheffes de milice transmettent un récit soulignant les personnalités militaires féminines marquantes depuis le XXI^e siècle⁴². Ils souhaitent également inscrire les nouvelles combattantes dans la lignée des militantes qui combattent dans les rangs du PKK en Irak et en Turquie depuis les années 1990⁴³. Sakine Cansiz, membre fondatrice du PKK et assassinée en 2013 à Paris, est une figure phare des combattantes kurdes et du mouvement des femmes⁴⁴. En tant que modèle d'identification, elle occupe une place centrale dans l'imaginaire des militantes⁴⁵.

36. DUBUY Mélanie, *op. cit.*

37. ORHAN Mehmet, *op. cit.*

38. GUNTER Mickael, *Routledge Handbook on the Kurds*, Londres, Routledge, 2020.

39. GROJEAN Olivier, *La Révolution kurde : Le PKK et la fabrique d'une utopie*, Paris, La Découverte, 2017.

40. FERREIRA Bruna et SANTIAGO Vinicius, *op. cit.*

41. GROJEAN Olivier, « Penser l'engagement et la violence des combattantes kurdes : des femmes en armes au sein d'ordres partisans singuliers », dans GUIBET LAFAYE Caroline et FRENOD Alexandra (Dir.), *S'émanciper par les armes ? Sur la violence politique des femmes*, Paris, Presses de l'Inalco, 2019.

42. *Ibidem.*

43. CHARRIER Liliane, « [Les amazones du PKK, porte-drapeau de l'émancipation des femmes kurdes ?](#) », *TV5MONDE*, 29 mars 2012.

44. « [Assassinat de trois militantes kurdes à Paris : le suspect renvoyé aux assises](#) », *Le Monde*, 13 août 2015.

45. LÉONARD, Mathieu, 2016, *op. cit.*

B. Rapports de genre dans la milice : prégnance du patriarcat

Conscient de l'intérêt des médias occidentaux pour les combattantes kurdes et du soutien qu'il peut en retirer, le PYD participe à la mise en scène des combattantes et à leur idéalisation⁴⁶. Au sein des milices, la répartition des tâches est en principe égalitaire⁴⁷. En réalité, les combattantes doivent continuellement démontrer leur légitimité en tant que militaires et figures d'autorité⁴⁸. Bien qu'elles aient pu prouver leur habileté au combat⁴⁹, les combattantes peuvent être critiquées pour leur manque de force physique et leur émotivité. L'expérience conjointe des combattants avec les combattantes ne suffirait pas à amener les hommes modifier sensiblement leur rapport aux femmes⁵⁰.

Les femmes kurdes connaissent une double contrainte, car elles portent à la fois l'honneur de la famille et celui du peuple⁵¹. La protection de l'honneur implique pour les femmes le contrôle et la mise à l'écart du corps. Ainsi, le quotidien des femmes au sein des milices comprend un véritable code de la pudeur. Selon Olivier Grojean⁵², spécialiste de la question kurde, les hommes ne peuvent observer l'intimité des femmes. Dans les unités mixtes, les femmes évitent d'être trop proches physiquement des hommes. Elles s'abstiennent de rester seules avec un homme, ou d'apparaître cheveux mouillés ou pieds nus devant eux⁵³. De plus, les combattants s'engagent à n'avoir aucune relation amoureuse pour se dévouer pleinement à la cause kurde et à son leader. Il s'agit d'une condition pour que les familles acceptent le départ de leur fille dans la milice⁵⁴. Le parti et la milice se seraient ainsi substitués à la famille comme garant de l'honneur des combattantes. Face au manque d'effectifs lors des combats contre l'EI, on note une légère évolution puisque des combattantes mariées ont été recrutées depuis 2015⁵⁵.

C. La précarité des anciennes combattantes

L'expérience des femmes kurdes au sein des milices leur permet d'acquérir des compétences militaires, mais aussi politiques grâce à leur inclusion dans les organes de décision. Elles ont la possibilité de s'émanciper de leur rôle traditionnel⁵⁶. La plupart d'entre elles font la fierté de leur famille après avoir acquis une légitimité au combat⁵⁷.

46. KODMANI Hala, *op. cit.*

47. GROJEAN Olivier, 2017, *op. cit.*

48. SOMAYEH Rostampour, « [Front de guerre. Un temps pour la transgression de genre en Turquie ?](#) », *Les cahiers du CEDREF*, 24 | 2020, 69-89.

49. DOUAGLIN Simon, « [De la guerre à la paix : les femmes kurdes prennent leur destin en main](#) », *Sécurité & Défense Magazine*, 15 juin 2020.

50. GROJEAN Olivier, 2019, *op. cit.*

51. DUBUY Mélanie, *op. cit.*

52. Olivier Grojean : Docteur en sociologie politique et maître de conférences à l'Université Paris, l'auteur de « La révolution kurde – le PKK et la fabrique d'une utopie ». Voir « [Olivier Grojean](#) », *France Culture*, 22 octobre 2021.

53. GROJEAN Olivier, « [Théorie et construction des rapports de genre dans la guérilla kurde de Turquie](#) ». *Critique internationale*, 3(3), 2013, p. 21-35.

54. DUBUY Mélanie, *op. cit.*

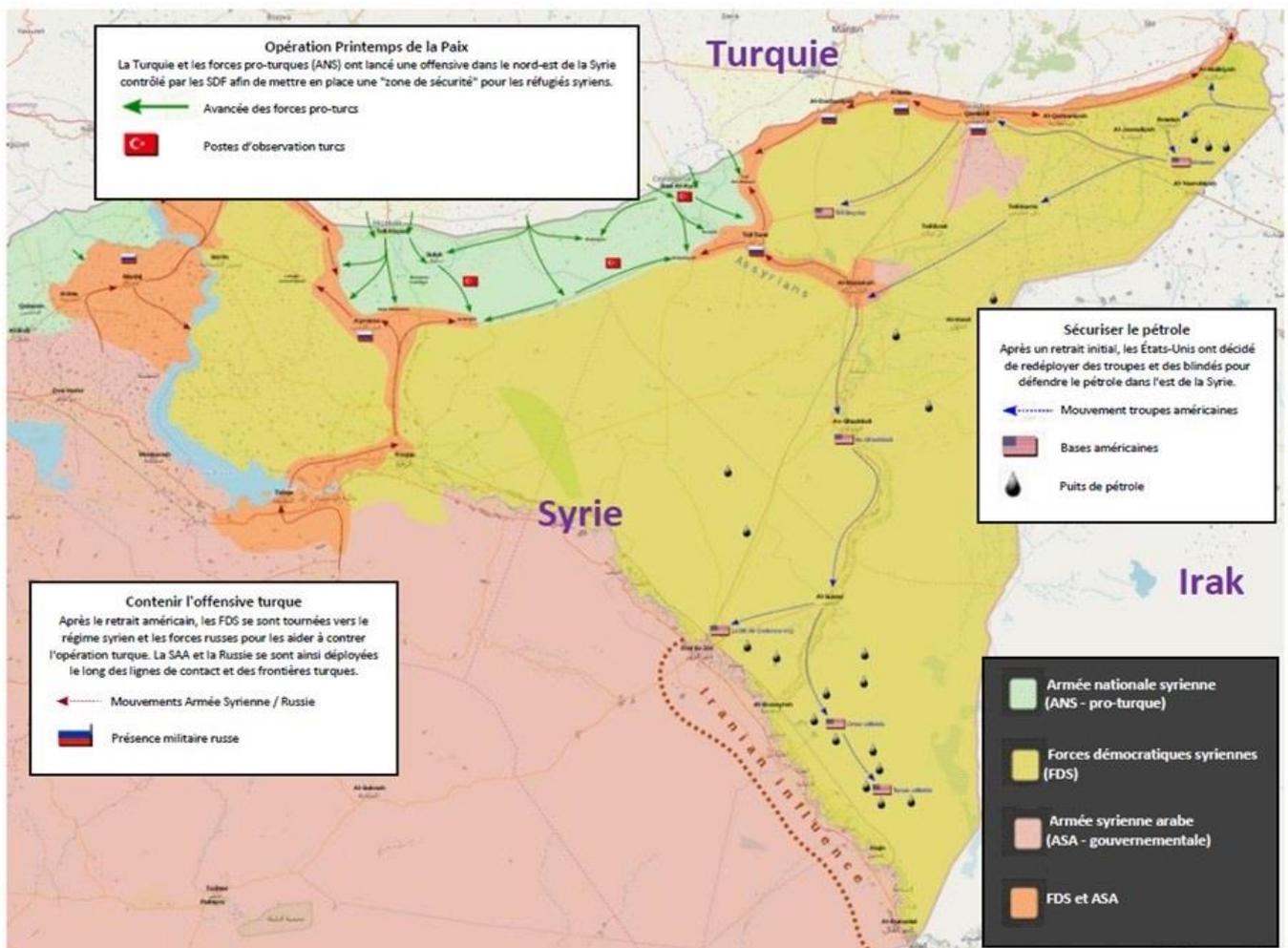
55. GROJEAN Olivier, 2017, *op. cit.*

56. KODMANI Hala, *op. cit.*

57. GROJEAN Olivier, 2019. *op. cit.*

Cependant, il reste difficile d'appréhender ce qu'il advient de leur condition lorsqu'elles quittent l'uniforme. Selon Seve Aydin Izouli, avocate et militante de la cause kurde, le retour à la vie civile les confronte à nouveau à la précarité économique et sociale. Les femmes ayant délaissé leurs études et leur famille pour se consacrer à la lutte armée manquent souvent de perspectives professionnelles à leur retour. De plus, la guerre laisse des séquelles psychologiques et des mutilations physiques. Enfin, l'incertitude quant à la pérennité de la FDNS incite les femmes gagnées à la cause féministe à poursuivre une lutte pacifique pour la défense de leurs droits dans la Syrie d'après-guerre⁵⁸.

Ainsi, malgré la mise en place de réformes sociétales dans les zones sous contrôle du PYD, l'émancipation des femmes se heurte au poids des traditions. Les motivations de l'engagement des femmes au sein des milices, ainsi que les rapports de genre au sein de celles-ci témoignent de la prégnance du patriarcat dans la société. Les campagnes de sensibilisation et l'enseignement de la « jineolojî » ont pour objectif de faire évoluer les rôles sociaux dans les mentalités et d'initier les femmes à la cause féministe.



Carte 1. Situation fin 2019 dans le nord-est de la Syrie au terme de l'opération turque « Printemps de la paix »

Source : [Rr016](#), 20 novembre 2019, [CC BY-SA 4.0](#), traduit de l'anglais

58. DOUAGLIN Simon, *op. cit.*

2. Enjeux sécuritaires et politiques : le spectre de l'islamisme

Au-delà du défi sociétal de l'émancipation, l'évolution de la condition des femmes dépend également de la situation militaire et politique sur le terrain dans le cadre du conflit syrien. La seconde partie de cette Note s'intéresse tout d'abord à la répression des femmes kurdes par les militaires turcs et les rebelles pro-turcs. Ensuite, elle aborde la persécution des femmes kurdes par l'État islamique et la menace que fait planer la réémergence de ce groupe terroriste. Enfin, elle interroge la fragilité des droits accordés aux femmes par la constitution de la FDNS dans la Syrie d'après-guerre.

2.1. La répression systématique des femmes kurdes par les milices islamistes soutenues par Ankara

Une description synthétique du contexte géopolitique permet de comprendre les circonstances de la persécution des femmes kurdes. En octobre 2019, le retrait partiel des États-Unis du nord de la Syrie a permis à la Turquie de lancer son opération « Printemps de la paix »⁵⁹. Cette évolution est illustrée par la carte 1. L'objectif des forces turques était de chasser les FDS des régions frontalières du nord de la Syrie et de constituer une « zone de sécurité » du côté syrien. Cette dernière sert de protection contre les infiltrations du PKK, contre lequel la Turquie est en guerre depuis plusieurs décennies⁶⁰. Le 22 octobre 2019, un accord russo-turc a permis d'arrêter la progression militaire turque en échange d'un retrait des FDS à 30 km de la frontière, ainsi que l'établissement de patrouilles mixtes russo-turques et syriennes sur une zone de 120 km. Les forces kurdes ont perdu le contrôle des enclaves de Tell Abyad, et de Ras Al-Aïn, en plus de celle d'Afrin en mars 2018 lors d'une opération turque précédente. L'offensive « Printemps de la paix » a également entraîné la fuite de plus de 200 000 civils⁶¹. De plus, en mars 2021, la Turquie a mené des frappes aériennes contre les FDS pour la première fois depuis la fin de l'opération « Printemps de paix »⁶².

Face à ces incursions turques, les FDS, qui bénéficient toujours du soutien de la coalition internationale, ont conservé suffisamment de moyens pour mener des attaques dans les territoires passés sous le contrôle militaire d'Ankara. Des attentats à la voiture piégée attribués par les autorités turques aux YPG, sont orchestrés dans ces zones⁶³. Néanmoins, la dépendance envers des soutiens extérieurs est une vulnérabilité dans le contexte instable du Moyen-Orient, caractérisé par des alliances souvent de circonstance⁶⁴.

59. « [Confusion autour du retrait des troupes américaines du nord de la Syrie](#) », *Le Monde*, 7 octobre 2019.

60. LASJAUNIAS Aude, « [À qui profite l'opération militaire turque en Syrie ?](#) », *Le Monde*, 24 octobre 2019.

61. Rojava Information Center, « [Beyond the frontlines, the building of the democratic system in North and East Syria](#) », décembre 2019, p. 10.

62. « [Syrie : des frappes aériennes turques contre une zone kurde, les premières depuis dix-sept mois](#) », *Le Monde*, 19 mai 2021.

63. « [Syrie : 2 morts dans un attentat en zone contrôlée par la Turquie](#) », *Le Figaro*, 16 février 2020.

64. HAENNI Patrick & QUESNAY Arthur, « [Survivre à la disparition de l'État islamique - La stratégie de résilience du mouvement kurde syrien](#) », *European University Institute*, 2020, p. 1-17.

Dans ce contexte hautement tendu où les Kurdes sont réprimés par un État membre de l'OTAN pour leurs velléités d'autonomie et leur appartenance culturelle, la cause des femmes s'est trouvée reléguée au second plan. En outre, dans les territoires contrôlés par les forces rebelles et des mercenaires pro-turcs, les femmes kurdes sont violentées. De nombreuses vidéos de corps mutilés de combattantes kurdes ont été publiées sur les réseaux sociaux. En octobre 2019, les images du cadavre de Havrin Khalaf, jeune figure féminine du mouvement kurde, avaient suscité l'indignation⁶⁵. L'*Armée nationale syrienne* (ANS), fondée en 2017 sous l'égide de la Turquie sur les décombres des rebelles de l'*Armée syrienne libre* (ASL) et de milices islamistes, est la principale force à l'origine de ces exactions⁶⁶.

D'après un rapport de l'ONU publié en août 2020, « *les femmes kurdes ont subi des actes d'intimidation de la part de membres de brigades de l'ANS, créant un climat généralisé de peur qui les confine dans leur foyer*⁶⁷ ». Selon le même document, elles seraient aussi fréquemment victimes de viols perpétrés par des membres de l'ANS. Dans certaines zones sous contrôle turc, il est interdit aux femmes de quitter leur domicile sans être totalement voilées. Des femmes et des jeunes filles sont enlevées pour être vendues sur des marchés ou mariées de force⁶⁸. En janvier 2021, le gouvernement turc a même été accusé par une députée d'un parti turc d'opposition (parti démocratique populaire) d'envoyer des esclaves sexuelles kurdes auprès des combattants pro-turcs en Libye⁶⁹. Ainsi, dans les zones occupées par la Turquie, cette guerre menée aux Kurdes, et plus spécifiquement aux femmes, fait considérablement reculer leurs droits récemment acquis tout en servant d'avertissement sous forme d'intimidation pour les zones résistant à l'offensive turque.

2.2. La résurgence l'État Islamique ou la menace d'une nouvelle persécution des femmes kurdes

En mars 2019, la coalition internationale annonçait la perte par l'EI de son dernier fief à Baghouz. Deux ans plus tard, le groupe terroriste réémerge à la faveur du chaos provoqué par les offensives turques au nord de la Syrie. Depuis 2020, l'EI est à nouveau en mesure de mener des attaques en Syrie⁷⁰. Par ailleurs, les camps des FDS où sont détenus les djihadistes sont parmi les principaux foyers de résurgence de l'EI. En effet, la réduction du personnel kurde pour concentrer les moyens sur le front turc a entraîné une détérioration du contrôle des camps. Un rapport de l'ONU paru en février 2021 fait part « *de cas de radicalisation [...] et d'incitation à des opérations extérieures* » dans le

65. KAVALL Allan, BARTHE Benjamin, « [En Syrie, le martyr d'Havrin Khalaf, victime des chiens de guerre d'Ankara](#) », *Le Monde*, 22 novembre 2019.

66. BARTHE Benjamin, « [Face aux Kurdes, la Turquie envoie combattre des rebelles syriens avides de revanche](#) », *Le Monde*, 10 octobre 2019.

67. Assemblée générale des Nations unies, « [Report of the Independent International Commission of Inquiry on the Syrian Arab Republic](#) », 14 août 2020, p. 13.

68. Rojava Information Center, « [Beyond the frontlines the building of the democratic system in North and East Syria](#) », décembre 2019, p. 49.

69. CAHEZ Patrick, « [Turquie accusée d'envoyer des esclaves sexuelles kurdes pour les combattants en Libye](#) », *Médiapart*, 9 janvier 2021.

70. « [Les dessous de la résurgence de Daech en Syrie](#) », *Courrier International*, 15 février 2021.

camp d'Al-Hol, comptant 65 000 détenus⁷¹. Les évasions, assassinats et attaques contre les gardes des FDS et les employés des ONG s'y multiplient⁷². Face à cette situation qui est aussi alimentée par l'immobilisme de la communauté internationale concernant le rapatriement des étrangers détenus comme djihadistes en Syrie et en Irak⁷³, les autorités kurdes sont dépassées.

Dès 2013, les YPG et YPJ ont combattu l'EI, avant même la naissance officielle de l'organisation terroriste. Les forces kurdes sont parmi les seules à combattre l'EI au sol, avec l'appui aérien de la coalition internationale en place depuis 2014⁷⁴. Au sein des milices YPG et YPJ, les femmes ont combattu l'EI en première ligne dans des opérations décisives, comme à Kobané entre 2014 et 2015⁷⁵. Avec fierté, les combattantes aiment à raconter que « *les terroristes de Daech craignent de mourir par nos balles, car se faire tuer par une femme les empêcherait d'atteindre le paradis*⁷⁶ ».

La réémergence de l'EI menace les femmes kurdes qui ont été particulièrement persécutées par les djihadistes. À partir de 2014, en Irak, plus de 6 000 femmes civiles yézidi⁷⁷ ont été réduites à l'esclavage sexuel dans le cadre du génocide de leur peuple par l'EI⁷⁸. En 2021, 2 800 femmes seraient toujours prisonnières de l'EI⁷⁹. Ces exactions témoignent de leur vulnérabilité en tant que minorité culturelle et religieuse, mais également en tant que femmes⁸⁰. Le combat de la rescapée Nadia Murad pour la reconnaissance du génocide de son peuple et pour la lutte contre le recours aux violences sexuelles comme arme de guerre lui a valu d'être nommée prix Nobel de la Paix en 2018.

En réalité, les Kurdes ainsi que certains de leurs partis d'orientation féministe, tels que le PYD, remettent radicalement en cause le projet d'homogénéité culturelle et religieuse de l'EI, ainsi que le modèle sociétal que son idéologie tente d'imposer. Plus spécifiquement, le professeur Dror Zeevi, spécialiste des Kurdes, considère que les

71. « [Syrie : 14 morts après des décapitations et autres meurtres dans le camp d'Al-Hol](#) », *L'Express*, 8 février 2021.

72. « [Syrie : décapitations et autres meurtres dans le camp d'Al-Hol](#) », *RTBF*, 8 février 2021.

73. MOREL Sandrine, WIEDER Thomas, HIVERT Anne-Françoise Hivert, STROOBANTS Jean-Pierre & AYAD Christophe, « [L'Union européenne divisée sur les rapatriements des femmes et des enfants de djihadistes](#) », *Le Monde*, 20 mars 2021.

74. KODMANI Hala, « [Vers la fin du mirage pour le Kurdistan syrien autonome](#) », *Libération*, 7 octobre 2019.

75. TZEMACH LEMMON Gayle, « [The Women Who Fought to Defend Their Homes Against ISIS](#) », *Time Magazine*, 22 février 2021.

76. HAYEK Caroline, « [Les jihadistes de l'EI redoutent d'être tués par des femmes](#) », *L'Orient-Le Jour*, 9 mars 2017.

77. Les yézidis sont un peuple kurdophone dont la religion est le zoroastrisme influencé par le christianisme et l'islam. Ils comptent entre 100 000 et 600 000 personnes vivant principalement en Irak, mais également en Syrie, en Turquie, en Arménie et en Géorgie.

78. QASIN Adiba & JEANNET Julie, « [Irak – Un génocide qui n'en finit pas](#) », *Amnesty International*, mars 2020.

79. MAUPAS Stéphanie, « [Les enquêteurs de l'ONU ont réuni les preuves du génocide de l'EI contre les Yézidis](#) », *Le Monde*, 11 mai 2021.

80. « [En Iraq, les Yézidiés victimes d'esclavage sexuel de Daech en attente de justice](#) », *ONU Info*, 3 août 2018.

combattantes et militantes kurdes « *représentent pour les djihadistes tout ce qu'ils détestent*⁸¹ », c'est-à-dire la lutte contre l'islamisme et pour la libération des femmes. Dans cette optique, « *les actions contre elles seraient une sorte de vengeance ou de revanche*⁸²».

2.3. La précarité des droits acquis face au retour du régime

Avant d'évoquer la place des femmes dans la législation du régime syrien de Bachar el-Assad, un petit détour par les évolutions sur le terrain militaire permet de saisir les rapports de force dans les négociations sur la Syrie de demain. Le 14 octobre 2019, face à l'offensive turque, les Kurdes ont conclu un accord militaire avec le gouvernement syrien. Le PYD a ainsi permis le retour de soldats syriens à la frontière turque⁸³.

Toutefois, l'administration autonome kurde conserve le contrôle de son territoire, de ses forces militaires, de ses structures de gouvernance et des ressources pétrolières. L'enjeu pour l'administration kurde est d'utiliser les autorités syriennes pour la protection des frontières face à la Turquie tout en empêchant une déstabilisation de ses jeunes institutions politiques⁸⁴. À ce stade, le retour des soldats gouvernementaux n'a pas déclenché de ferveur parmi les populations. Néanmoins, la FDNS n'est pas à l'abri de changements d'allégeance des populations arabes en faveur du régime.

De son côté, le régime syrien dépend de la logistique des Kurdes dans le nord-est. En effet, privé de l'essentiel de ses ressources pétrolières, Bachar el-Assad fait face au détournement du ravitaillement ainsi qu'à de nombreuses désertions dans ses troupes⁸⁵. Cette situation de faiblesse n'empêche pas le régime syrien d'être intransigeant et de demeurer fermé à toute négociation politique. S'affichant comme le protecteur des minorités, le gouvernement syrien reconnaît désormais les Kurdes comme minorité culturelle, mais il aspire à dépolitiser leur mouvement et à réimposer sa souveraineté dans le nord-est du pays. Dans ses démarches, le régime syrien est soutenu par la Russie et son voisin iranien. En outre, depuis octobre 2019, les représentants de Bachar el-Assad au *Comité constitutionnel syrien* bloquent la réécriture de la nouvelle constitution pour la Syrie d'après-guerre⁸⁶. Ce comité a été formé en 2019 sous l'égide des Nations unies. Réunissant société civile, opposition et gouvernement syrien, il a pour objectif d'établir une nouvelle constitution pour la Syrie d'après-guerre⁸⁷.

Au-delà de la sécurité immédiate des femmes kurdes, dépendant des évolutions sur le terrain géopolitique et militaire, l'avenir de leurs droits est conditionné par la législation de la Syrie d'après-guerre. La constitution actuelle du régime syrien est influencée par l'idéologie socialiste et laïque du parti Baas.

81. SANZ Alba, « [Femmes kurdes : de la lutte contre Daech à la résistance contre la violence turque](#) », *Atalayar*, 27 mars 2021.

82. *Ibidem*.

83. « [Syrie : accord entre les Kurdes et Damas contre l'offensive turque](#) », *RFI*, 13 octobre 2019.

84. HAENNI Patrick & QUESNAY Arthur, *op. cit.*

85. DESOLI Francesco, *op. cit.*

86. ZERROUKY Madjid, « [Bachar Al-Assad orchestre un simulacre d'élection présidentielle en Syrie](#) », *Le Monde*, 4 mai 2021.

87. ABDELELI Abdelhafidh, « [Pourquoi Les négociations du Comité constitutionnel syrien se sont soldées par une déception](#) », *Swissinfo*, 15 février 2021.

De façon relative, elle est l'une des plus progressistes de la région en ce qui concerne le statut de la femme. La constitution garantit l'égalité des sexes et le code pénal régit des questions telles que le mariage, le divorce et la succession⁸⁸. Cependant, elle continue de faire de la jurisprudence islamique la source principale de sa législation, ce qui implique des discriminations à l'encontre des femmes, qu'elles soient musulmanes ou non⁸⁹. Ces discriminations touchent à la tutelle⁹⁰, à l'héritage ainsi qu'à l'interdiction faite aux femmes musulmanes de se marier avec des non-musulmans. Le divorce et la répudiation sont des prérogatives masculines. Contrairement aux hommes, qui ne peuvent se marier avant 18 ans, les femmes ont accès au mariage dès 16 ans. En outre, le crime d'honneur est exempté de peine, ainsi que le viol, si le violeur épouse la victime⁹¹. Ainsi, sans réformes, le rétablissement de la constitution syrienne constituerait un net recul pour les droits que la constitution de la FDS accorde aux femmes.

Conclusion

Influencée par l'idéologie d'Öcalan, la *Fédération démocratique du nord de la Syrie* (FDNS) a mis en place des mesures innovantes pour favoriser l'émancipation des femmes et leur intégration dans les rouages de la jeune entité autonome. Dans la région du Moyen-Orient, la FDNS dénote par l'attention particulière que sa constitution et sa législation portent à la libération de la femme. Toutefois, au sein de la société, la population reste attachée à ses traditions et n'est donc pas acquise à la cause de la libération de la femme et aux réformes menées par la FDNS. De même, en dehors du cercle militant, les femmes kurdes n'ont pas nécessairement une conscience féministe très développée. Pour dépasser ce défi sociétal, les autorités kurdes mènent des campagnes de sensibilisation.

Sur le plan sécuritaire, les offensives militaires de la Turquie et des groupes syriens soutenus par Ankara jettent une ombre sur la pérennité du modèle politique établi par les Kurdes. Les violations subies par les femmes kurdes démontrent qu'elles sont en première ligne face aux milices pro-turques et à la résurgence de l'EI. Dans les zones sous contrôle turc, elles sont réprimées en tant que femmes et en tant que minorité à laquelle toute reconnaissance est refusée. Le viol est utilisé comme arme de guerre. À court terme, la Turquie représente la première menace pour la durabilité de la FDNS et des mesures favorisant l'émancipation des femmes. En effet, craignant les revendications indépendantistes des Kurdes de Turquie, ce pays refuse d'accepter l'établissement à ses frontières d'une région autonome kurde. À long terme, l'avenir de la FDNS dépend de l'aboutissement des négociations politiques entre l'opposition et le gouvernement syrien. Or, bénéficiant du soutien de deux alliés de taille, la Russie et l'Iran, ce dernier est peu enclin à négocier.

88. Euromed Gender Equality Programme, « [Rapport national d'analyse de la situation des droits humains des femmes et égalité homme/femme en Syrie](#) », 2010, p. 7-9.

89. TAMA Zeina, « [Le régime syrien n'est ni laïque ni égalitaire](#) », *Le Figaro*, 21 août 2013.

90. Le tuteur d'une femme partage avec elle le droit de choisir son destin, par exemple dans le cas du mariage. Voir Euromed Gender Equality Programme, *op. cit.*

91. Euromed Gender Equality Programme, *op. cit.*

La précarité de la FDNS contraste avec la situation du Kurdistan irakien reconnu par la constitution irakienne et plébiscité par un référendum populaire. Dans cette situation d'incertitude et d'insécurité, l'émancipation des femmes risque de ne plus être une priorité. Néanmoins, la constitution novatrice et l'organisation politique de la FDNS ont permis aux femmes de s'investir davantage dans la sphère publique, ce qui laissera certainement des marques.

Auteure

Camille Lebrun est assistante de recherche au GRIP. Elle est diplômée d'un Master 2 de sciences politiques – relations internationales de l'Université catholique de Louvain.